

nous n'avons pas l'intention de changer quoi que ce soit. Les entreprises elles-mêmes et non pas le gouvernement décident de leur emplacement. Après quelque temps, si le programme ne fonctionne pas de façon harmonieuse, il y aura peut-être lieu de le changer.

LA DÉFINITION DE L'INFRASTRUCTURE QUANT AUX COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS

[Traduction]

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement compte donner une nouvelle définition de l'infrastructure en ce qui concerne la loi relative aux régions spéciales, de sorte à tenir compte également des communautés viables de pêcheurs? Une déclaration sera-t-elle faite prochainement à la Chambre quant à un nouveau programme?

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, si l'on parle de régions spéciales, elles sont déjà incluses dans le programme et nous n'avons donc pas besoin de le modifier. Nous pouvons le faire, pourvu que la zone soit spéciale. Je ne vois pas ce qu'il y aurait à changer au programme, à l'heure actuelle.

[Traduction]

[Plus tard]

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, ma question complémentaire s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme la mesure législative ne comprend pas les communautés de pêcheurs dans la définition qu'elle donne des infrastructures dans les zones spéciales, nous dirait-il s'il projette de présenter un nouveau programme législatif en vue d'inclure les zones de pêche viables afin de permettre aux pêcheurs de profiter des subventions que son ministère accorde?

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, si une communauté de pêcheurs est désignée dans une «zone spéciale», nous avons le droit d'y construire toutes les infrastructures qui sont prévues dans la loi. Il s'agit de savoir si la communauté est à l'intérieur de la «zone spéciale» ou non.

[Traduction]

[Plus tard]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): En répondant à une question de mon ami de Saint-Jean-East, le ministre de l'Expansion économique régionale a déclaré que le programme d'encouragements de son ministère n'était nullement fondé sur des données démographiques. Je lui demanderais si la chose n'est pas évidente, étant donné que le Québec a déjà reçu plus de 50 p. 100 des subventions?

[Plus tard]

M. MacInnis: Je tiens à présenter mes excuses au ministre de l'Expansion économique régionale qui m'a signalé que je lui avais fait dire exactement le contraire de ce qu'il avait réellement déclaré. En présentant ces excuses, je lui demanderais de bien vouloir se rappeler que le Québec a reçu encore plus de 50 p. 100 des subventions.

LA FAIREY AVIATION—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

[Traduction]

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, vous ne prétendez pas, j'espère, que ma question va à l'encontre du commentaire que vous avez fait tantôt. Je voulais demander au ministre de l'Expansion économique régionale si son ministère négocie, en ce moment, des contrats avec certaines sociétés en vue de la transformation ou du maintien de certaines installations d'entretien et de remise en état à Dartmouth.

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, la dernière fois que j'ai reçu un rapport, certaines négociations étaient en cours, mais afin de ne pas induire l'honorable député en erreur, je vais m'informer en vue de déterminer où en sont ces négociations et je pourrai lui en faire rapport très prochainement.

LE CODE CRIMINEL

LE RETRAIT DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AVORTEMENT

[Traduction]

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice, monsieur l'Orateur. A la lumière de la déclaration de l'Association canadienne de psychiatrie, qui recommandait que l'avortement ne tombe plus sous le coup du Code criminel et que, comme toute autre question médicale, il soit laissé à la discrétion de la malade et de son médecin, et étant donné que près de 200 médecins de Montréal ont demandé publiquement la révocation de la loi actuelle sur l'avortement, le ministre compte-t-il prendre des mesures sous peu en vue de soustraire l'avortement aux dispositions du Code criminel?

M. l'Orateur: Il me semble que l'honorable représentante reprend une question qui a déjà été posée, et que...

Mme MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: J'espère que l'honorable représentante me permettra de prendre la